



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 13 AVRIL 2016**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Date  
 de la convocation

07/04/2016

Nombre de  
 conseillers

En exercice : 29  
 Présents : 24  
 Absents : 05  
 Dont Procuration : 03

Vote à l'unanimité

Pour : 27  
 Contre : 00  
 Abstentions : 00

13

L'An Deux Mil Seize, le mercredi 13 avril, à quatorze heures (14H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 07 avril 2016.

**PRESENTS** : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1<sup>er</sup> Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RENIER Renaud (3<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RENIER Philippe (7<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8<sup>ème</sup> Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(24)

**REPRESENTÉS** : M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. SACILE Serge) – Mme CHRISTOPHE Laurence (ayant donné procuration à M. FAUSTA Jimmy).....(3)

**ABSENTS** : M. LAROCHELLE Louis – Mme DEGLAS Louisiane.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**ALLOCATION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
 POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
 DE TROIS-RIVIERES**

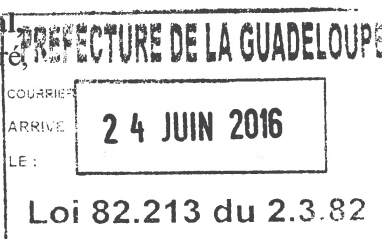
**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget 2015 de la commune de Trois-Rivières ;
- Vu les crédits inscrits à l'article 657362 ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2016 du C.C.A.S. de Trois-Rivières faisant apparaître un besoin de financement pour un montant de 250 000 euros nécessaire à l'équilibre du Budget du Centre Communal d'Action Sociale ;

Le Conseil Municipal  
 Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE



**Article 1 :**

D'attribuer une subvention d'équilibre pour l'exercice 2016, d'un montant de Deux cent cinquante mille euros (250 000 €) au Centre Communal d'Action Sociale de Trois-Rivières.

.../...

.../...

**Article 2 :**

**De dire** que cette somme sera versée par fraction durant cet exercice.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.*

*Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.*

Certifié exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le

**24 JUIN 2016**

La publication et/ou la notification  
le

**27 JUIN 2016**

